

VALFRANCE COOPERATIVE A MISSION



Hier, Valfrance, c'était :

collecter, transformer et vendre des céréales pour être performante et rémunérer ses adhérents.

Valfrance société à mission c'est :

mettre noir sur blanc l'utilité, la responsabilité et le sens de notre travail, pour que la performance économique serve durablement l'intérêt collectif tout en préservant celui de nos agriculteurs.

Notre raison d'être, le CAP de Valfrance :

Nous, les sociétaires et les salariés de la coopérative Valfrance, nous élaborons des solutions pour une agriculture durable aux portes de Paris.

À travers nos activités d'approvisionnements, de collecte et de production de semences, notre mission est d'accompagner la performance économique des agriculteurs du territoire, pour produire des cultures de qualité en quantité.

Coopérative de proximité, nous construisons un modèle d'agriculture attractif et fédérateur. Nous souhaitons, à travers nos filières à valeurs ajoutées valoriser et promouvoir une agriculture durable, visant à lutter et à s'adapter au réchauffement climatique, en préservant la biodiversité et les sols.

Nos objectifs statutaires, nos engagements :

Conforter notre modèle coopératif de proximité

Construire de nouvelles filières avec nos partenaires pour valoriser les productions de nos sociétaires

Accompagner nos sociétaires vers une agriculture durable, dans le respect des enjeux sociétaux

Faire de chaque collaborateur un acteur essentiel de notre avenir, en veillant à son épanouissement et à son engagement

Ces objectifs sont :

- Écrits dans nos statuts
- Suivis avec des indicateurs
- Contrôlés régulièrement

Ce n'est pas un discours RSE. C'est officiel, mesuré et vérifié.

Notre comité de mission : garder le cap

Le comité de mission réunit des collaborateurs, des agriculteurs et des membres de la société civile, externes à la coopérative, pour apporter des idées nouvelles et être des ambassadeurs. Il anime la démarche, propose des actions, en débat et veille à ce que Valfrance respecte ses engagements. Il ne décide pas à la place de l'entreprise.

En complément, un Organisme Tiers Indépendant (OTI) intervient régulièrement pour contrôler nos pratiques et attester, de manière objective, que nous restons fidèles aux engagements inscrits dans nos statuts.

**La mission, c'est notre boussole.
Le comité de mission, c'est celui qui vérifie qu'on garde le cap.**

